

**DEMANDE D'ÉQUIPEMENT
MOBILIER - MÉNAGER - INFORMATIQUE**

N° Allocataire :

Qui êtes-vous ?

Votre nom :

Votre prénom :

Quelle est votre adresse ?

Code postal :

Commune :

Quel est votre numéro de téléphone ?

Fixe :

Portable :

Êtes-vous hébergé(e) ? Oui Non

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e)

Veuf(ve) Concubinage Pacsé(e)

Nom – prénom du (de la) conjoint(e) :

Nom, prénom et date de naissance des enfants présents au foyer :

1 - 6 -

2 - 7 -

3 - 8 -

4 - 9 -

5 - 10 -

CDV PF AFI



00000001020500000000 – DEQUIP



Nous écrire

CAF DU LOIRET
2 PLACE SAINT CHARLES
45946 ORLÉANS CEDEX 9

Nous rencontrer

CAF DU LOIRET
2 PLACE SAINT CHARLES
45100 ORLÉANS

Nous téléphoner

3230 Service gratuit
+ prix appel

Retrouvez toutes les
informations utiles sur

caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

Renseignements concernant la demande d'équipement

Il est indispensable de posséder l'accord écrit de la Caisse d'allocations familiales avant d'effectuer la commande

Articles choisis :

Montant du devis : | _____ | euros

- Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ? Oui Non
- Avez-vous un dossier de surendettement en cours ? Oui Non
- Avez-vous fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel ? Oui Non
(Loi n° 2003 – 710 du 01/08/2003) ?
- Si oui : depuis quelle date ?

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts.

Je m'engage à signaler à la Caisse d'allocations familiales tous les changements qui modifieraient mes droits.

A Le

Signature de Monsieur :

Signature de Madame :

**Signature du Mandataire
Judiciaire :
(Si vous bénéficiez d'une mesure
de protection)**

Vous pouvez accéder à la plaquette « Réduire votre consommation énergétique... » : sur le www.caf.fr, indiquez votre code postal, puis dans la colonne de gauche, cliquez sur « offre de service », enfin, sélectionnez « logement et cadre de vie ».

Déclaration sur l'honneur :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L554.1 du Code de la Sécurité Sociale. Art 441-1 du Code Pénal).

L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art L583.3 du Code de la Sécurité Sociale).

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'allocations familiales qui verse les prestations.

Pièces justificatives à joindre à votre demande de prêt

- Devis établi par le fournisseur
- Accusé de réception de la Banque de France précisant que vous avez déposé un dossier de surendettement
- Si plan de surendettement Banque de France, copie du plan (examen octroi d'un secours)
- Jugement du tribunal précisant que vous êtes en procédure de rétablissement personnel